

Et dire que l'on a souhaité en haut lieu rendre la Fonction Publique Territoriale plus attractive !?!?...

L'année 2010 sera certainement une année difficile pour beaucoup d'entre nous.

En effet, se profilent à l'horizon des lois et des décrets qui apporteront une remise en cause de nos acquis, entraînant, parfois, un recul de nos revenus !

Je viens, en premier lieu, vous entretenir de la **Prime de Fonction et de Résultat (PFR)**.

Bien qu'ayant déjà évoqué ce point dans le communiqué du S.A.F.P.T à propos de la grève des Timbres Amendes organisée par les Policiers Municipaux, je me permets d'insister au regard du peu de réaction que suscite le sujet auprès des syndicats dits représentatifs... mais, il est vrai qu'il est difficile de réagir quand on participe avec ferveur à toutes les réunions de travail du Conseil Supérieur de la FPT !

Pour rappel, la PFR se substituera à l'ensemble du Régime Indemnitaire et sera basée pour moitié sur les critères « mérite - résultats » et pour seconde moitié sur les critères « responsabilités - manière de servir ».

Quelle magnifique aubaine offerte aux premiers magistrats et présidents de pouvoir appliquer des sanctions déguisées ou de pouvoir se livrer à du clientélisme !!!

Comment peut - on laisser instaurer de telle décision ???

Il est clair que demain, aucun fonctionnaire territorial n'est sûr de percevoir le montant du Régime indemnitaire qui lui est attribué pour l'heure !!!

L'autre sujet phare de cette année sera, à n'en pas douter, la réforme des retraites...

Une nouvelle fois, il est annoncé un allongement des cotisations, doublé d'une prolongation d'activité...

Devenus fatalistes, « les français d'en bas » se résignent à de telles dispositions puisque, culpabiliser en comparant avec d'autres pays de la Communauté européenne est devenu monnaie courante.

Par contre, l'inverse n'est pas « politiquement correct » !

Et pendant ce temps, « la France d'en haut » est t'elle aussi fataliste et résignée aux mêmes sacrifices ???... que nenni, pour preuve la Loi votée à l'**UNANIMITE** prévoyant que les députés non réélus conservent leur salaire intégral pendant 5 ans et perçoivent une retraite correspondant à 20% de leur traitement, soit 1390 Euro/mois !!!

Il serait très amusant que ces mêmes représentants aient à étudier une proposition de Loi prévoyant que les salariés victimes de licenciement ou de non renouvellement de contrat aient les mêmes avantages... bien sûr, le vote serait également UNANIME !!!...

C'est dans ces instants que le S.A.F.P.T est fier d'être libre et indépendant sans qu'aucune étiquette ne puisse venir entacher les combats qu'il mène parfois seul et contre tous...

Que dire également des cumuls de mandats. Il avait été promis à une certaine époque que ces derniers ne seraient plus possibles, pourtant rien n'a changé !

Les doubles, triples casquettes (voire plus) sont légions parmi nos dirigeants !

Quel contraste avec les règles imposées à un fonctionnaire dans le cadre du cumul d'activités !!!

Décidément, il n'est pas du tout demandé les mêmes efforts et concessions selon le camp dans lequel on se trouve....

Enfin, je ne puis éviter le sujet de la mobilité. Cette Loi promulguée en août 2009 **est une véritable autoroute entre la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale...** je ne connais pas pour l'heure les premières statistiques mais je suis prêt à parier un billet que cette voie est à sens unique.

Il est clair que cette Loi a surtout été instaurée afin que l'Etat puisse déverser plus facilement le flot de fonctionnaires devenus indésirables depuis la décision de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux !

D'ailleurs, cette dernière remarque m'interpelle : dans ce contexte de non renouvellement, qui viendra payer les retraites des fonctionnaires d'Etat ?

La réponse est cinglante et se perpétue depuis trop longtemps. L'Etat viendra puiser dans les caisses de retraite excédentaires, comme la CNRACL... jusqu'à leur mise à sac !!!

Voici beaucoup de sujets de méditation qui devraient déboucher sur une union plus importante des fonctionnaires territoriaux !!!

Ainsi nous devrions TOUS réfléchir aux actions que nous devons mener et arrêter de nous disperser sur des mouvements sporadiques organisés par tel ou tel syndicat et qui concernent parfois d'autres fonctions publiques que la nôtre !!!

Pour sa part, le S.A.F.P.T sera prêt en temps voulu avec l'espoir que la combativité de chaque agent de la FPT ne se soit pas émoussée à force de mouvements et d'appels à la grève. Ces appels souvent lancés, comme j'ai pu le lire dernièrement dans un article fort à propos, « pour marquer le coup » !!!



Bruno CHAMPION

Secrétaire Général Adjoint National